

COMMUNIQUE DE PRESSE



Saint-Étienne, le 6 octobre 2016

L'EXTERNALISATION DE L'ORGANISATION DE L'ÉPREUVE THÉORIQUE DU PERMIS DE CONDUIRE (EXAMEN DU CODE)

LA DÉMARCHE GLOBALE ET LA SITUATION DANS LE DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

L'externalisation de l'organisation de l'épreuve théorique du permis de conduire (communément appelé code) est une des principales mesures annoncée le 13 juin 2014 par le ministre de l'intérieur pour atteindre notamment une réduction à 45 jours du délai moyen d'attente entre deux examens pratiques. Elle permet en effet de recentrer une partie de l'activité des inspecteurs du permis de conduire et de la sécurité routière sur la réalisation des épreuves pratiques et d'augmenter ainsi le nombre de places d'examen ouvertes chaque mois.

À ce jour, quatre opérateurs ont été agréés par l'État pour organiser les épreuves théoriques. Il s'agit de « La Poste » et « SGS » (agréés en juin dernier) puis, plus récemment, de « Pearson Vue » et « Veritas ». Ces opérateurs se sont engagés à respecter un cahier des charges précis.

Pour le département de la Loire, sur les 4 opérateurs agréés, seule la société SGS a commencé à organiser des examens théoriques depuis le 1^{er} août 2016. Elle dispose d'un centre d'examen à Saint-Etienne et d'un autre à Boën-sur-Lignon. Les autres opérateurs devraient également s'installer dans le département prochainement. L'offre de places d'examen proposée par la société SGS couvre, à partir du premier octobre, les besoins habituels pour les établissements d'enseignement de la conduite du Sud du département. Aussi, conformément aux instructions nationales il a été mis fin à l'organisation des examens théoriques sur le centre, géré par l'État, du Chambon-Feugerolles où se déroulaient actuellement les Épreuves Théoriques Générales (ETG).

A compter du 1^{er} octobre, tous les candidats souhaitant passer l'épreuve théorique dans le sud du département ne pourront le faire qu' auprès des opérateurs agréés. Les services de l'État continueront toutefois à organiser les sessions d'examen théorique pour les publics ayant besoin d'aménagements spécifiques (dyslexiques, dysphasiques, dyspraxiques, sourds, non francophone ou en situation d'incarcération).

Pour le centre d'examen de Montbrison, les places attribuées aux écoles de conduite par l'Etat ont été provisoirement réduites de 30 %, volume correspondant à la quantité actuelle de places offertes par les opérateurs sur ce secteur du centre Loire, en attendant une prise en charge complète par ces derniers.

Concernant le centre d'examen de Roanne, le nombre de places ouvertes par les services de l'État à Roanne reste actuellement inchangé.



PRÉFET
DE LA LOIRE

Pour permettre leur inscription auprès des opérateurs agréés, les candidats à l'épreuve théorique du permis de conduire peuvent se renseigner auprès de leur école de conduite ou se rendre sur le site internet des services de l'État dans le département :

<http://www.loire.gouv.fr/permis-de-conduire-a4413.html#F2824>.

Contact Presse : Sandrine PECH, chef du Cabinet de direction et Communication
04 77 43 80 03 – 06 88 39 28 58 - sandrine.pech@loire.gouv.fr